

D.2019.12.11.6.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Décembre 2019

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.5 - Doublement de la Capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Avenant n°2 au marché 52M 2015 12527 M avec la société SOCOTEC – Organisme de Contrôle Technique Agréé – OCTA de l'opération (hors garage-atelier) : autorisation de signer l'avenant n° 2

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Par délibération D.2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2015.07.08.6.8 du 08 juillet 2015, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché d'organisme de contrôle technique agréé (OCTA) pour l'opération de doublement de la capacité de la ligne A (hors garage atelier) avec la société SOCOTEC pour un montant de 393 154,00 € HT.

Par délibération D.2017.07.05.6.11 du 05 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n° 1 au marché 52M 2015 12527 M qui avait pour objet de confier au titulaire des missions complémentaires concernant les ouvrages suivant :

- la liaison « Ramblas – pôle d'échanges de Jean Jaurès »,
 - la détection incendie d'ouvrages de la ligne A (arrière-gare Balma-Gramont, ouvrages de transition St Jean et Verdon, locaux bus et locaux commerciaux Balma-Gramont, cathédrale Jean Jaurès).
- la modification du chef de projet indiqué à l'article 1 de l'Acte d'Engagement.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché 52M 2015 12527 M une augmentation du montant du forfait de rémunération pour les missions complémentaires suivantes qui concernent les stations FONTAINE LESTANG, MERMOZ et PATTE D'OIE :

- la problématique de décompression du fond de fouille,
- l'usage d'une modélisation MEF 3 D,
- les désordres constatés sur les parois moulées,
- l'assistance aux essais de désenfumage.

L'incidence financière du présent avenant est de + 26 450,00 € HT € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

Montant initial du marché :	393 154,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	22 600,00 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	<u>26 450,00 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	442 204,00 € HT

Au regard du montant initial du marché de 393 154,00 € HT, le montant total des avenants n°1, n°2 de 49 050,00 € HT, représente une augmentation de 12,48 %.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **3 décembre 2019**, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 52M 2015 12527 M et d'en autoriser la signature.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191216-20191211-6-5D-DE Date de télétransmission : 16/12/2019 Date de réception préfecture : 16/12/2019
--

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 52M 2015 12527 M conclu avec la société SOCOTEC pour un montant de 26 450,00 € HT.

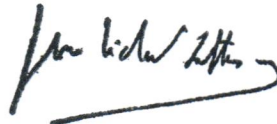
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES





DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

ORGANISME DE CONTROLE TECHNIQUE AGREE LIGNE ET STATIONS (OCTA)

AVENANT N° 2

MARCHE N° 52M 2015 12527 M

DECEMBRE 2019

Titulaire : SOCOTEC



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191216-20191211-6-5D- DE Date de télétransmission : 16/12/2019 Date de réception préfecture : 16/12/2019
--

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 3

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché 52M 2015 12527 M une augmentation du montant du forfait de rémunération pour des prestations complémentaires réalisées pendant le déroulement du chantier.

ARTICLE 2 - AUGMENTATION DU FORFAIT DE REMUNERATION

Le montant de la rémunération complémentaire du titulaire qui concerne les stations FONTAINE LESTANG, MERMOZ et PATTE D'OIE, d'un montant total de 26 450,00 € HT, se décompose comme suit :

- mission liée à la problématique de la décompression du fond de fouille : + 7 320,00 € HT
- mission liée à l'usage d'une modélisation MEF 3 D : + 14 510,00 € HT
- mission liée aux désordres constatés sur les parois moulées : + 3 850,00 € HT
- mission liée à l'assistance aux essais de désenfumage : + 770,00 € HT

Montant total : + 26 450,00 € HT

ARTICLE 3 - REMUNERATION

En conséquence, l'article 2 de l'Acte d'Engagement est le suivant :

Tranche	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Ferme			
Montant des honoraires forfaitaires	110 885,00	22 177,00	133 062,00
Montant des honoraires non forfaitaires	7 720,0	1 544,00	9 264,00
Montant total définitif tranche ferme	118 605,00	23 721,00	142 326,00
Conditionnelle			
Montant des honoraires forfaitaires	281 369,00	56 273,80	337 642,80
Montant des honoraires non forfaitaires	15 780,00	3 156,00	18 936,00
Prestations complémentaires	26 450,00	5 290,00	31 740,00
Montant total définitif tranche conditionnelle	323 599,00	64 719,80	388 318,80
Montant total du marché	442 204,00	88 440,80	530 644,80

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le tableau montrant la décomposition du prix par éléments de missions et la répartition des sommes dues au titre du marché est placé en annexe du présent avenant.

ARTICLE 5 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

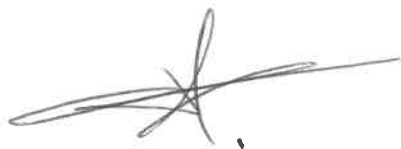
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191216-20191211-6-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 2 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire



Le Représentant du Maître d’Ouvrage

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191216-20191211-6-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191216-20191211-6-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019